

UN REVENU SUFFISANT : UN PRÉ-REQUIS POUR ÊTRE ET DEMEURER EN SANTÉ

OCTOBRE 2024

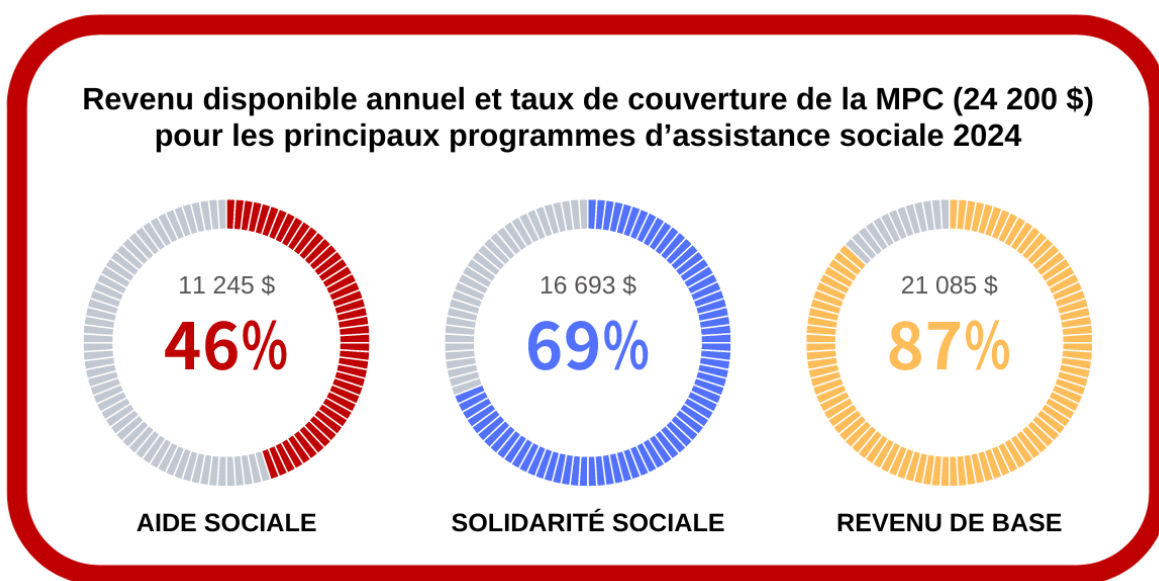
Avis soumis à la Commission de l'économie et du travail dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale

Revenu suffisant et santé vont de pair

L'insuffisance de revenu pour répondre aux besoins de base, tout comme l'écart de revenu d'une personne par rapport à la société dans laquelle elle vit, ont des impacts sur sa santé et son bien-être^{1,2}. En plus de limiter la capacité d'avoir accès à des biens essentiels comme la nourriture, un logement ou des vêtements, de telles conditions de vie nuisent aussi à l'accès à la scolarisation, à la mobilité et à l'emploi.

Répondre minimalement aux besoins de base

Au Québec, le revenu actuel des personnes qui reçoivent de prestations d'assistances sociales ne leur permet pas de couvrir leurs besoins de base tels que définis par la Mesure du panier de consommation (MPC). Même le programme le plus généreux, destiné aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi de longue durée, couvre seulement 87% de la MPC. À l'autre bout du spectre des programmes, l'aide sociale ne permet que d'atteindre 46% de ce seuil, laissant les personnes qui la reçoivent en état de constante survie. Dans le présent projet de loi, malgré le remaniement de ces programmes, la couverture de la MPC ne sera pas atteinte de façon universelle et certaines catégories de personnes verront même leurs prestations être réduites.



Source : Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2024

¹ INSPQ (2021). Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être. Disponible au <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2781-reduire-vulnerabilite-inegalites-sociales.pdf>

² Observatoire québécois des inégalités (2023). Synthèse du projet Résilience. Disponible au : <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/detail-publication/synthese-du-projet-resilience>

Cette situation inacceptable affecte inévitablement la santé physique et mentale des prestataires d'assistance sociale, car un revenu suffisant pour couvrir de manière adéquate les besoins de base, et vivre dans la dignité, fait partie des conditions et ressources préalables en matière de santé, aux côtés de la paix, d'un abri et de la nourriture³.

En somme, la couverture des besoins de base (se nourrir adéquatement, se loger, se chauffer, se vêtir, se déplacer, communiquer, avoir accès aux soins requis) est indispensable pour libérer l'esprit de la charge mentale de la survie quotidienne et permettre d'envisager autre chose. **Opter pour des niveaux de revenus disponibles inférieurs à la MPC s'avère contre-productif pour l'atteinte des objectifs en matière de participation sociale et de réinsertion en emploi.**

Des « contraintes de santé » entretenues par la pauvreté

L'ASPQ salue l'élargissement des professionnels susceptibles de confirmer des « contraintes de santé », dont l'inclusion d'intervenants psychosociaux.

Toutefois, elle réitère l'existence d'un lien étroit entre un revenu suffisant et la santé. Non seulement, la pauvreté économique peut mener à des contraintes de santé physique et mentale en poussant à une extrême vulnérabilité, mais un revenu insuffisant peut aussi nuire au rétablissement lorsque possible. Les « contraintes de santé », qu'il s'agisse de maladies chroniques, de troubles de santé mentale ou d'autres limitations physiques, sont souvent exacerbées par des conditions de vie précaires. De plus, un revenu insuffisant accroît la difficulté d'accès à des habitudes de vie saines et aux ressources qui permettent de recouvrer la santé. À vouloir économiser avec des prestations inférieures aux besoins de base, on entretient plutôt une situation de précarité susceptible de durer davantage dans le temps. L'amélioration des conditions de vie est incontournable pour atténuer certaines contraintes de santé.

Protéger les enfants et favoriser leur développement adéquat

Lorsque les personnes qui reçoivent de l'assistance sociale jouent également un rôle parental, leurs conditions de vie précaires impactent également leurs enfants. D'une part, ils subissent des conséquences directes d'un revenu insuffisant, car les enfants partagent le même milieu de vie. De plus, les contraintes budgétaires sévères de la famille peuvent menacer aussi la réponse à leurs besoins de base. D'autre part, le manque de revenu affecte aussi le développement des enfants indirectement par un parent susceptible d'être moins disponible et moins en santé, en raison de la difficulté à répondre à ses besoins matériels et émotifs et d'un stress accru. **Soutenir adéquatement les parents est un facteur de protection pour les enfants et contribue à briser le cycle de la pauvreté.**

Pour cette raison, les coupes de prestations envisagées pour les familles monoparentales d'enfants de 0 à 5 ans sont préoccupantes. Les familles monoparentales, souvent dirigées par des femmes, sont de facto plus vulnérables à une situation de précarité économique en raison de la complexité à concilier la vie professionnelle et les responsabilités familiales, et ce en particulier dans un contexte où l'accès à des milieux

³ Organisation mondiale de la Santé (1986). Charte d'Ottawa. Disponible au <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/charte-ottawa-promotion-sante-conference-internationale-promotion-sante.html>

de garde subventionnés est limité. Plutôt que de favoriser un niveau de vie décent, la stabilité et l'autonomie, ces coupures risquent d'alimenter un cercle vicieux de pauvreté et d'exclusion sociale, en plus de renforcer les stéréotypes négatifs selon lesquels les personnes prestataires de l'assistance sociale abuseraient du système.

Déconstruire les stéréotypes pour favoriser l'inclusion sociale

Comme le soulève notamment le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les préjugés jouent un rôle important dans les décisions touchant à la fixation du revenu des personnes qui reçoivent de l'assistance sociale⁴. La crainte qu'un programme d'assistance sociale couvrant les besoins de base crée une attraction pour ces programmes de dernier recours et mène à des abus semble un frein à des décisions en ce sens. Or, ce préjugé néglige le fait qu'un humain en santé a des besoins psychologiques essentiels qui vont plutôt le pousser vers l'engagement social ou l'emploi pour améliorer son sort. À cet effet, une théorie majeure de psychologie, celle de l'autodétermination, soutient qu'un humain qui couvre ses besoins vitaux va chercher à combler ses besoins d'autonomie, de compétence et de lien social.

De plus, la couverture des besoins de base est un revenu minimum qui ne permet pas un bien-être complet ni une sortie de la pauvreté. Selon Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), « Le calcul du revenu nécessaire pour permettre une réelle inclusion sociale, économique et culturelle et une vie exempte de pauvreté suppose une certaine continuité dans les repères »⁵. En d'autres mots, pour assurer une qualité de vie adéquate, il ne suffit pas que de payer une épicerie et un logement, mais bien d'être en mesure de sortir, de pratiquer des activités sociales et de payer un moyen de transport qui convient à ses besoins.

⁴ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (2023). AVIS. La prévention : une voie essentielle pour réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale. Disponible au https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/cclpes/Avis/AVI_prevention_2023.pdf

⁵ Couturier E., Nguyen M., Labrie V. (2023) Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.

Recommandation

L'augmentation des prestations d'assurance sociale est incontournable pour permettre aux personnes bénéficiaires de l'assistance sociale de répondre à leurs besoins de base et d'assurer leur dignité. La mesure du panier de consommation constitue la barre inférieure du revenu permettant de répondre aux besoins de base. Le projet de loi 71 doit viser minimalement l'atteinte de ce seuil. Voilà pourquoi l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) soutient les recommandations du Collectif pour un Québec sans pauvreté dans le cadre du projet de loi 71.

RECOMMANDATION

Afin de réduire les iniquités sociales et de santé, l'ASPQ encourage un soutien au revenu suffisant pour que toutes les personnes et familles vivant au Québec puissent couvrir leurs besoins essentiels.

À l'instar de certaines d'organisations québécoises, nous réclamons l'élargissement du programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes prestataires de l'assistance sociale afin d'offrir à chaque Québécoise et Québécois un revenu disponible au moins équivalent à la MPC.

À propos de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

L'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) est un organisme indépendant à but non lucratif qui réunit plus de 1 000 partenaires citoyens et organisationnels pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité.

Par sa mission, l'ASPQ soutient le développement social et économique du Québec par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. Cette dernière s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à l'ensemble de la population, s'assure aussi de la garder en santé par la prévention. Le concept de santé durable est inclusif. Il permet de réunir des acteurs et actrices de la société dans une approche interdisciplinaire afin de promouvoir le bien-être de la collectivité. Pour ce faire, la santé devrait être intégrée au sein de toute politique publique, de toute innovation, de tout plan stratégique du gouvernement et de compagnies d'envergures.

Dans une société où les défis de santé publique sont multiples et croissants, où le vieillissement de la population s'accélère et où les coûts des soins explosent, mettre en valeur les façons de parvenir, individuellement et collectivement, à une véritable santé durable par la prévention et la promotion est crucial à toutes les étapes de la vie. Maintenant plus que jamais, il est essentiel de miser sur la qualité de vie des Québécois-es en s'engageant à réduire ensemble le nombre de malades et à propager plus de santé.

Par ses quatre rôles, soit conseiller, enquêter, sensibiliser et mobiliser, l'ASPQ porte plusieurs projets touchant différentes thématiques tels que les problématiques liées aux poids, aux substances psychoactives, à la santé mentale, à l'environnement, à l'activité physique ainsi que la saine alimentation.



5455, avenue De Gaspé, bureau 200
Montréal (Qc) H2T 3B3

info@aspq.org | aspq.org